

Arras.

I.P. 97.

8^eme Tranche.

3, Rue de Bucquoy.

Domaine Privé Cie du Nord.

Arras.

Rue de Bucancy.

Autorisation d'acquisition
On droit à l'acquisition refusée
Par la Délégation départementale
à Arras.

Voir note.

Avril 1952.

Bar Dossin - 2 Rue Louis Pasteur,
Letter to Mr. Russell on
5^e Arrondissement.

et transmissons à D. G.
Indications sur état de l'affaire
et joies au bonheur.

11 octobre

97 et 47s

à Arras.

Réviser
comptes
de trésorerie
en raison de
l'envahissement
possible de certains
dépenses et de
l'application de
toute ou honoraire de ce
réglement sans
conseil d'Architecte.

Réviser et
à nouveau si comptabilisé
dans établissement d'un
tel complexe.

Pour D.G.
à propos
des dépenses
de réseaux

Proposées par il vaudrait
meilleure, faire maintenant,
puisque nous pouvons
justifier de la totalité des
dépenses, un seul accusé de
dépenses (< pas J.P. Lier
entendu) - ce qui permettrait
peut-être de faire intervenir
la majoration Arch. de
6.25%

Voir si pas autre
relaxé.

Fais possible.

S. N. C. F.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

VBRge Af.

Arras.

IP. 97.

Ref. B.C.U. 115032

1 relevé (2^e)

Paris le 12 octobre 1949.

Moumier Istria,

Comme mise à la conversation téléphonique
de ce jour avec votre bureau (M. Moumier),
je vous adresse ci-joint, en 2 exemplaires,
certifié exact et conforme aux écritures
le relevé des dépenses de remise en état des
dommages de guerre de l'I.P. 97 à Arras,
acquis par la SNCF au titre de la 8^e tranche.

Ce relevé de dépenses, sur lequel ont été
repris les honoraires d'architectes calculés
à raison de 4.75 % du montant des travaux,
annule et remplace ceux établis les
21/1, 17/3, et 24/6 derniers qui vous ont
été adressés par le canal de M. le chef
d'arrond. d'Arras.

19 OCT. 1949

D

Le chef de la subdivision

de la Comptabilité

Renu

Immeuble sis à Arras. 2, 3 bis et 5 Rue de Bruequoy
acquis par la SNCF de l.I.P. n° 97.-

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Nous Comptable	Désignation des Pièces	nature des travaux	Montant
I. Main d'œuvre S.N.C.F.			
Octobre 1944	feuille de renactement n° 76243	Réparation diverses dans le logement	434.4
d-	76242		4.271.6
Nov. 1944	76244		1.592.8
d-	76245		2.896.-
{	59198		434.4
{	61324		289.6
Mai 1945	68123		3.696.-
Juillet 1945	70321		2.142.-
		Total Main d'œuvre	15.756.8
II. Travaux à l'Entreprise.			
Octobre 1944	Cde 7860 du 21.10.44 Ent. Humetz	Ribat. diverses - Compte {	150.000.-
Octobre 1945	-d-	-d- Soldé	
Mai 1946	Cde 2762. 29.4.45. Ent. Seulabœuf	Trav. maçonnerie. Plâtrerie et carrelage	35.400.-
Juillet 1946	Cde 389 du 15.6.46. Soc. Citéenne de Force et Lumière	Révision de l'installation électrique	1.105.-
-d-	Cde 352 du 22.5.46 Ent. Robillard	Travaux de restauration.	1.179.-
Octobre 1946.	Cde 1563 du 44.46 Ent. Labalette	Remise en Peinture	63.200.-
		Total "Trav." à l'Entreprise	250.884.-
III. Fournitures de Matériaux.			
Janvier 1945	Cde 1745 du 21.11.44. Guillems de Preuxy	Fourniture de 4.100 tuiles	8.087.-
Février 1945	Cde 2185. 26.12.44. Ent. Lelou	4 T Ciment	2.550.-
{	2156 -d-	8.500 briques	7.837.-
Mar. 1945	{ 364 29.12.44. Soc. Lambert	3 T Plâtre	1.400.-
Avril 1945	S. 181145. Humetz et Fustin	7 m³ Sable	787.5
Juillet 1945	867. 20/3/45 Ent. Bouchez	une cuirassière	5.990.-
	1528. 29.5.45 Soc. Lambert	10 T Plâtre	6.836.-
		Total. "Fournitures"	33.487.5
IV. Transports			
	Majoration sur Valorem pour transport sur	tuiles. Ciment et Plâtre	534.1
		Sable.	748.2
			1.282.3
		à Retourter	301.410.6

Mois Comptable	Désignation des écrités	Nature des travaux.	Montant
Mars 1949.	Mandat compte courant (tract de relation n° 2008)	Report Remboursement à la Cd du Nord de frais de constat d'honorier rigés par ses soins.	301.410 ^f .6
		Honoraires d'architectes (4.75% sur les sommes de 15.756.8 + 260.884. + 33.481.5 + 1282 ^f .3 soit sur la somme de 301. 410 ^f .6 = _____	1.114. -
		Montant du relevé	316.841 ^f .6

Le présent relevé se montant à la somme de Trois Cent Seize Mille
Huit cent quarante deux francs est certifié exact et conforme
aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Spcl.
Chef de la Comptabilité VB. Monsigny, qui certifie : en outre, que les
factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées
à ce jour. Des entrepreneurs intéressés -

Paris, le 12 octobre 1949.

Ricard

Service de la Voie
et des Bâtiments

Immeuble sis à Arras. 2, 3 bis, et 5 Rue de Bucquoy
acquis par la SNCF de l.I.P. n° 97.-

Commune d'Arras.

Subdivision de la Comptabilité

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois Comptable	Désignation des Pièces	Nature des travaux	Montant
	<u>I. Main d'œuvre S.N.C.F.</u>		
Octobre 1944	facture de réparation n° 76243	Réparation diverses dans le logement	434.4
d.	76242		4.271.6
Nov. 1944	76244		1.592.8
d.	76245		2.896.-
{	59198		434.4
	61324		289.6
Mar 1945	68123		3.696.-
Juillet 1945	70321		2.142.-
		Total Main d'œuvre	15.756,8
	<u>II. Travaux à l'Entreprise.</u>		
Octobre 1944	Cde 7860 du 21.10.44. Ent. Huinet	Réparat. diverses - Acompte }	150.000.-
Octobre 1945	-d-	-d- Solde .	
Mar 1946	Cde 2762. 20.9.45. Ent. Seulabœuf	Trav. maçonnerie. Plâtre et	35.400.-
Juillet 1946	Cde 389 du 15.6.46. Soc. Artisanne	carriagé	
	de Forêt et Lumière	Révision de l'installation électrique	1.105.-
-d-	Cde 352 du 22.5.46 Ent. Robillard	Travaux de restauration.	1.179.-
Octobre 1946.	Cde 1513 du 4.4.46 Ent. Labalette	Remise en Peinture	63.200.-
		Total "Trav." à l'Entreprise	250.884.-
	<u>III. Fournitures de Matériaux.</u>		
Janvier 1945	Cde 1745 du 21.11.44. Tuiles de	Fourniture de 4.100 tuiles	8.087-
Février 1945	Bewuy	-d- 4 T Ciment	2.550-
{	Cde 2155. 26.12.44. Ent Lelievre	{ 8.500 briques	7.857-
	2156 -d-	3 T Plâtre	1.400-
Mars 1945	{ 364 29.12.44. Soc Lambert	7 m³ Sable	787.5
Avril 1945	5. 151145. Huinet et Fustin	une Cuisinière	5.990.-
Juillet 1945	867. 20.3.45 Ent. Bouchez	10 T Plâtre	6.836.-
	1528. 29.5.45 Soc. Lambert	Total. "Fournitures"	33.487.5
	<u>IV. Transports</u>		
	Majoration au Valorem pour		
	transport sur	tuiles. Ciment et Plâtre	534.1
		Sable.	748.2
			1.282.3
		à Reharter	301.410.6

Mars Comptable	Désignation des biens	Nature de la transaction.	Montant
Mars 1949.	Mandat courrier courant (fact. de relâche n° 2008)	Renvoi Remboursement à la C ^e du Nord de frais de courrier d'hiver réglé par ses soins.	301.410. ⁺⁶
		Honoraires d'architectes (4.75 % sur les sommes de 15.756.8 + 260.884. + 33.487.5 + 1282. ³ soit sur la somme de 301. 410. 6 =)	14.317.-
		Montant du relevé	316.841. ⁺⁶

Le présent relevé de montant à la somme de Trois Cent Seize Mille
Huit cent quarante deux francs est certifié exact et conforme
aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Spécial
Chef de la Comptabilité VP, Dausonghe, qui certifie, en outre, que les
factures mentionnées dans le relevé ci-dessus ont été acquittées
à ce jour, aux Entrepreneurs intéressés.

Paris, le 12 octobre 1949.

S. N. C. F.

région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Ville d'ARRAS

Immeuble sis à ARRAS, 2, 3bis et 5 rue de Bucquoy
acquis par la SNCF de l'I.P. 97

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

- Mémoire complémentaire -

Mois comptable	Désignation des pièces	Nature des travaux	Sommes
Octobre 1944	Feuille de répartition n° 76243	Main-d'œuvre SNCF pour réparations diverses dans le logement	434,4
-d°-	-d°- 76242	-d°-	4.271,6
Novembre 1944	-d°- 76244	-d°-	1.592,6
-d°-	-d°- 76245	-d°-	2.896,-
-d°-	-d°- 59198	-d°-	434,4
-d°-	-d°- 61324	-d°-	289,6
Mai 1945	-d°- 68123	-d°-	3.696,-
Juillet 1945	-d°- 70321	-d°-	2.142,-
			15.756,8

Le présent relevé se montant à la somme de QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX Francs HUIT Décimes est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB soussigné.

PARIS, le 17 mars 1949

Bourrel

V. 1622

S. N. C. F.											Mouvement	Comparatif Comptable	N° du mandat	BULLETIN DE RECEPTION de Matériel en provenance de l'INDUSTRIE											N° du Carnet	N° du bulletin																																																																								
2 - V B											1 2 3	4 5 6	7 8 9 10 11												42 43 44	45																																																																								
Facture N° (N° de la Série)											la joindre à chaque facture, mémoire ou toute proposition de paiement																						Souche																																																																	
N° du bordereau V 1213											DÉSIGNATION DES MATERIAUX											Prix unitaires											OBSERVATIONS (Rappeler le N° de la Commande)																																																																	
La Loupe											11 bis											11 ter																																																																												
Livraison etéché le 15.11.											d. serie											110100											57											39720											943544											8488																																
1°											/ 01											348											30048											—											—											—																																
3°											/ 03											130											64129											—											—											—																																
4											/ 00											21											8654											—											—											—																																
1°											/ 05											19											10892											—											—											—																																
1°											/ 01											6											2779											—											—											—											—																					
Transmission au service acheteur											Fiches de Magasin											Bureau de Réapprovisionnement											Fiches de rayon											Bureau des Réceptions											Date d'arrivée du Matériel	Etablissement du Bulletin											Date	Visa:																														
N° du Bordereau:											En quantité:											Prise en charge:											Date:											Provenance																																																						
Date:											En valeur:											Lancement des B.I. en attente:											Visas:											Expéditeur																																																						
																																												N° d'enregistrement:																																																						
																																												Date:																																																						
																																												Visas:																																																						
																																												N° de la feuille d'Expédition																																																						
																																												N° du wagon																																																						

Colonnes à remplir par le Distributeur: 11 bis, 12 à 24 et 42 à 45 - par le Bureau du Magasin: 2 et 3, 11 ter, 25 à 41 - par la Comptabilité: 7 à 11.
Dans le cas d'imputation au compte 942.300, indiquer dans les colonnes 42 à 45 le N° de dossier « Litiges ».

S. N. C. F.**Région du NORD****Service de la Voie
et des Bâtiments****Subdivision de la Comptabilité****Ville d'ARRAS**

Immeuble sis à ARRAS, 2, 3bis et 5 rue de Bucquoy
acquis par la SNCF le 1.I.P. 97

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

- Mémoire complémentaire -

Mois comptable	Désignation des pièces	Nature des travaux	Sommes
Octobre 1944	Feuille de répartition n° 76243	Main-d'œuvre SNCF pour réparations diverses dans le logement	434,4
-a°-	-a°- 76242	-a°-	4.271,6
Novembre 1944	-a°- 76244	-a°-	1.592,8
-a°-	-a°- 76245	-a°-	2.896.-
-a°-	-a°- 59I98	-a°-	434,4
-a°-	-a°- 6I324	-a°-	289,6
Mai 1945	-a°- 68I23	-a°-	3.696.-
Juillet 1945	-a°- 7032I	-a°-	2.142.-
			15.756,8

Le présent relevé se montant à la somme de QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX Francs HUIT Décimes est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB soussigné,

PARIS, le 17 mars 1949

S. N. C. F.
Région du NORD
Service de la Voie
et des Bâtiments
Subdivision de la Comptabilité

Ville d'ARRAS

Immeuble sis à ARRAS, 2, 3bis et 5 rue de Bucquoy
acquis par la SNCF de l'I.P. 97

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

- Mémoire complémentaire -

Mois comptable	Désignation des pièces	Nature des travaux	Sommes
Octobre 1944	Feuille de répartition n° 76243	Main-d'œuvre SNCF pour réparations diverses dans le logement	434,4
-d°-	-d°- 76242	-d°-	4.271,6
Novembre 1944	-d°- 76244	-d°-	1.592,8
-d°-	-d°- 76245	-d°-	2.896.-
-d°-	-d°- 59I98	-d°-	434,4
-d°-	-d°- 6I324	-d°-	289,6
Mai 1945	-d°- 68I23	-d°-	3.696.-
Juillet 1945	-d°- 7032I	-d°-	2.142.-
			15.756,8

Le présent relevé se montant à la somme de QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SIX Francs HUIT Décimes est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB soussigné,

PARIS, le 17 mars 1949

Renuel

V. 1622

S. N. C. F.		Mouvement	Compar-timent Comptable	N° du mandat	BULLETIN DE RECEPTION de Matériel en provenance de l'INDUSTRIE												N° du Carnet	N° du bulletin							
✓ 2 - V B		1 2 3	4 5 6	7 8 9 10 11														42 43 44 45							
Facture N°. (N° de la Série)		346 090												Souche											
No du bordereau V 1213		DÉSIGNATION DES MATERIAUX		Prix unitaires	RÉFÉRENCES		Choix	QUANTITÉS		MONTANTS (au prix de la facture)		COMPTÉ A DÉBITER		OBSERVATIONS (Rappeler le N° de la Commande)											
11 bis		11 ter		12 13 14 15 16 17	18	19 20 21 22	23 24	décimales	25 26 27 28 29	30	31	Série	Numéro	32 33 34	35 36 37	38 39 40 41	32 33 34	35 36 37	38 39 40 41						
Marchand		émauvres chêne 1 ^e R.N.		10	110100	6		4181	942.00			942	00	110100	110100	110100	110100	110100	110100	110100					
émauvres chêne 1 ^e R.N.		émauvres chêne 1 ^e R.N.		10	01	6	40440	25158																	
émauvres chêne 1 ^e R.N.		émauvres chêne 1 ^e R.N.		10	01	51																			
émauvres chêne 1 ^e R.N.		émauvres chêne 1 ^e R.N.		30	03	10	4181																		
émauvres chêne 1 ^e R.N.		émauvres chêne 1 ^e R.N.		10	01	2	1114																		
émauvres chêne 1 ^e R.N.		émauvres chêne 1 ^e R.N.		10	01	2	926																		
Transmission au service acheteur		Fiches de Magasin		Bureau de Réapprovisionnement		Fiches de rayon		Bureau des Réceptions		Date d'arrivée du Matériel	Établissement du Bulletin		Date :	Visa:											
N° du Bordereau:		En quantité :		Prise en charge :		Date :		N° d'enregistrement :		Provenance															
Date :		En valeur :		Lancement des B.L en attente :		Visa :		Date :		Expéditeur															
								Visa :		N° de la feuille d'Expédition															
										N° du wagon															

Colonnes à remplir par le Distributeur : 11 bis, 12 à 24 et 42 à 45 - par le Bureau du Magasin : 2 et 3, 11 ter, 25 à 41 - par la Comptabilité : 7 à 11.
Dans le cas d'imputation au compte 942.300, indiquer dans les colonnes 42 à 45 le N° de dossier « Litiges ».

S.N.C.F.

RELEVE DE DÉPENSES

AB

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Ville d'ARRAS

Immeuble sis à ARRAS 2, 3bis et 5 rue de Busquoy
acquis par la S.N.C.F. le 1^{er} I. F. 37

Relevé des dépenses de renise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des pièces	Désignation des travaux	Montant
<u>Travaux à l'Entreprise</u>			
Octobre 1946	Ude 7860 du 21.10.46 à l'Ent. Humetz	Réparation diverses acompte	
" 1946	- d° -	- d° - solde	150.000,-
Mai 1946	Ude 2762 du 25.5.46 Ent. Poulabœuf ^T de maçonnerie, plâtre, carrelage		35.400,-
Juillet 1946	Ude 369 du 15.6.46 à sec. artésienne de Ferte et Lumière	Révision de l'Instal. elect que	1.105,-
" "	Ude 332 du 22.5.46 à Ent. Rebillard	T ^E de restauration	1.179,-
Octobre 1946	Ude 1563 du 4.6.46 à Ent. Laballette	Renise en peinture	65.200,-
<u>Fourniture de matériel</u>			
Janvier 1946	Ude 1745 du 21.II.46 à Tuileries de Neuilly	Fournit. de 4.100 tuiles	8.067,-
Février "	Ude 2155 du 16.II.46 Ent. S & V Leleu	" de 4 T ciment	2.550,-
" "	Ude 2156 du 26.II.46 -d°-	" de 8.500 briques	7.537,-
" "	Ude 364 du 29.II.46 sec. LAMBERT Frères	" de 3 T plâtre	1.400,-
Mars "	Ude 5 du 15.I.46 Ent. Humetz et Fustin	" de 7 m ³ sable	787,5
Avril "	Ude 567 du 20.3.46 Ent. Beuchez	" d'une cuisinière	5.000,-
Juillet "	Ude 1523 du 20.5.46 sec. LAMBERT Frères	" de 10 T plâtre	8.830,-
<u>Transport ad valorem</u>			
	sur tuiles, ciment et plâtre	pour	535,1
	sable	-	746,2
		TOTAL	355.653,3

Le présent relevé, se montant à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS Francs huit décimes est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB soussigné, qui certifie en outre, que les factures mentionnées dans le relevé de dépenses ci-dessus ont été acquittées à ce jour, aux Entrepreneurs intéressés.

PARIS, le 21 Janvier 1949
"Roussel"

District				
57.000.0.0				
Compte				
Série				
groupe				
11	30000.0.0			
11	50000.0.0			

8★ S. N. C. F. — Re

Service V. B.

1638

RELEVÉ DES DÉPENSES DU MUSÉE

JUL 1947

A
M. A. S.

S. N. C. F.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

PARIS, le 24 Juin 1949

Monsieur le Chef du 5^e Arrondissement de la Voie

à ARRAS

VB. N^o 90 (Af)

ARRAS

ex IP 4II et 97

Par note du 9 février dernier, M^s ISTRIA nous a fait parvenir sur un état récapitulatif, les dépenses engagées par la Cie du Nord pour la remise en état des dommages de guerre des immeubles sis à ARRAS, 2 et 4 rue Emile Bréton et 2, 3bis et 5 rue de Bucquoy (ex IP 4II et 97) et compris dans la 8^e tranche des alienations réalisées en exécution de l'art. 44 de la convention du 31.8.37 dépenses pour lesquelles la SNCF a effectué le remboursement à la Cie du Nord en raison de la cessation consentie des dommages de guerriers de la passation des contrats de vente.

Ces dépenses venant en augmentation de celles faites par la SNCF je vous adresse ci-joint un 2^e mémoire complémentaire par chacun de ces deux immeubles, en vous priant de bien vouloir faire le nécessaire pour leur transmission à la section des dommages de guerre conformément aux instructions du 31.3.47 de M^s DEMAUX.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

Arras, le 25 Juin 1949

Jeanne

V.B.N. 95
Arras
ex IP 97 et 4II
D.G.
2 minutes au double 45

Transmis à Monsieur Istria
Chef de la Subdivision de Travaux & Approvisionnements (D.G.)

From le m^{me} à donner, mis à nos trousses
précédentes de fin Janvier à 18 mars derniers ayant aucun objet

L'Ingénier^{ie} de la Voie

27 JUIN 1949

D

AI	District		2
425.000.0			
Compte			
Série	Numéro	Indice	
020.000.0			

RELEVÉ DES DÉPENSES DU MOIS d

A

MAS.

NOV 1947

Art. Paragraphes	DÉPENSES A FIN du mois précédent, par §	DÉPENSES DU MOIS		DÉPENSES NETTES A LA FIN DU MOIS	
		DÉBIT	CRÉDIT	par §	par articles
05.3	48.9			48.9*	48.9★
06.1*	49,714.0	9,880.0		59,594.0*	
06.0*	2517.0			2517.0*	
06.3	50,099.6			50,099.6*	112,210.6★
07.1	1,972.0			1,972.0*	1,972.0★
11.1	841.0			841.0*	
11.3	750.0			750.0*	1,591.0★
12.1*	489,193.7	107,160.0		596,353.7*	
12.2*	277,962.9			277,962.9*	
12.3*	358,447.3	42,302.0	17,160.0-	383,589.3*	1,257,905.9★
13.1*	139,476.0	25,080.0		164,556.0*	
13.2*	167,938.0	330,800.0		198,738.0*	
13.3*	102,235.1	25.0		102,260.1*	1,655,54.1★
					05
Totaux	1,641,195.5*	215,247.0	17,160.0-	1,839,282.5*	1,839,282.5★

S. N. C. F.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

VILLE D'ARRAS

RGBOT 115.032

NB

Immeuble sis à ARRAS - 2, 3bis et 5 rue Bucquoy
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. 97.

Relevé des dépenses de remise en état des Dommages de guerre

2e mémoire complémentaire

Mois comptable	Nature des travaux	Montant
Mars 1949	Montant des travaux de remise en état effectués par la Cie du Nord et remboursés par la SNCF en raison de la cession consentie des dommages de guerre lors de la passation du contrat de vente.	1.114 f
	TOTAL : . . .	1.114 f

Le présent relevé se montant à la somme de MILLE CENT QUATORZE Francs est certifié conforme et exact aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité VB, soussigné.

PARIS, le 24 Juin 1949.

Immeuble sis à ARRAS - 2, 3bis et 5 rue Duequoy
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. 97.

m.m.b

Relevé des dépenses de remise en état des Dommages de guerre

2e mémoire complémentaire

Mois comptable	Nature des travaux	Montant
Mars 1949	Montant des travaux de remise en état effectués par la Gie du Nord et remboursés par la SNUF en raison de la cession consentie des dommages de guerre lors de la passation du contrat de vente.	1.114 f
	TOTAL ...	1.114 f

Le présent relevé se montant à la somme de MILLE CENT QUATORZE Francs est certifié conforme et exact aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par /l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité VB, soussigné.

PARIS, le 24 Juin 1949.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

VILLE D'ARRAS

RGBCI II 5.032

Immeuble sis à ARRAS - 2, 3bis et 5 rue Bucquoy
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. 97.

Relevé des dépenses de remise en état des Dommages de guerre

2e mémoire complémentaire

Mois comptable	Nature des travaux	Montant
Mars 1949	Montant des travaux de remise en état effectués par la Cie du Nord et remboursés par la SNCF en raison de la cession consentie des dommages de guerre lors de la passation du contrat de vente.	I.II ^e f
	TOTAL ...	I.II ^e f

Le présent relevé au montant à la somme de MILLE CENT QUATORZE Francs est certifié conforme et exact aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord) par /l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Géométrie VB, soussigné.

PARIS, le 24 Juin 1949.
Signature : Constant

Voir ges
2 Rue Louis Bréton
pour cette demande
par compté.

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Ville d'ARRAS

Immeuble sis à ARRAS 2, 3bis et 5 rue de Bucquoy
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. 97

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des pièces	Désignation des travaux	Montant
<u>Travaux à l'Entreprise</u>			
Octobre 1944	Cde 7860 du 21.IO.44 à l'Ent. Humez	Réparation diverses acompte) - d° - soldé)	150.000.-
" 1945	- d° -		
Mai 1946	Cde 2762 du 29.9.45 Ent. Peulabœuf	T ^X de maçonnerie, plâtre, carrelage	35.400.-
Juillet 1946	Cde 389 du 15.6.46 à soc. arté- sienne de Force et Lumière	Révision de l'Instal. élect que	1.I05.-
" "	Cde 332 du 22.5.46 à Ent. Robillard	T ^X de restauration	1.I79.-
Octobre 1946	Cde 1563 du 4.4.46 à Ent. Labalette	Remise en peinture	63.200.-
<u>Fourniture de matériel</u>			
Janvier 1945	Cde 1745 du 21.II.44 à Tuileries de Beuvry	Fournit. de 4.I00 tuiles	8.067.-
février "	Cde 2I55 du 16.I2.44 Ent. S & V Leleu	" de 4 T ciment	2.550.-
" "	Cde 2I56 du 26.I2.44 -d°-	" de 8.500 briques	7.837.-
" "	Cde 364 du 29.I2.44 soc. LAMBERT Frères	" de 3 T plâtre	1.400.-
Mars "	Cde 5 du 15.I.45 Ent. Humetz et Fustin	" de 7 m ³ sable	787,5
Avril "	Cde 867 du 20.3.45 Ent. Bouchez	" d'une cuisinière	5.990.-
Juillet "	Cde 1528 du 29.5.45 soc. LAMBERT Frères	" de 10 T plâtre	6.836.-
<u>Transport ad valorem</u>			
	sur tuiles, ciment et plâtre sable	pour -	534,1 748,2
		TOTAL :	285.653,8

Le présent relevé, se montant à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS Francs huit décimes est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB soussigné, qui certifie en outre, que les factures mentionnées dans le relevé de dépenses ci-dessus ont été acquittées à ce jour, aux Entrepreneurs intéressés.

PARIS, le 21 Janvier 1949.

Recul

Région du NORD

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Ville d'ARRAS

Immeuble sis à ARRAS 2, 3bis et 5 rue de Busquey
acquis par la S.N.C.F. de l'I.P. 97

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre

Mois comptable	Désignation des pièces	Désignation des travaux	Montant
	<u>Travaux à l'Entreprise</u>		
Octobre 1944	Cde 7860 du 21.10.44 à l'Ent. Humetz	Réparation diverses accepté) - d° - solde)	150.000,-
" 1945	- d° -		
Mai 1946	Cde 2762 du 29.5.45 Ent. Peulahem ^{FT} de magennerie, plâtre, carrelage		35.400,-
Juillet 1946	Cde 389 du 15.6.46 à sec. arté- sienne de Force et Lumière	Révision de l'Instal. elect que	1.105,-
" "	Cde 332 du 22.5.46 à Ent. Robillard	T ² de restauration	1.179,-
Octobre 1946	Cde 1563 du 4.4.46 à Ent. Labalette	Remise en peinture	65.200,-
	<u>Fourniture de matériel</u>		
Janvier 1945	Cde 1745 du 21.II.44 à Tuileries de Bouvry	Fournit. de 4.100 tuiles	6.087,-
Février "	Cde 2155 du 16.I2.44 Ent. S & V Leleu	de 4 T ciment	2.550,-
" "	Cde 2156 du 26.I2.44 -d°-	de 8.500 briques	7.837,-
" "	Cde 364 du 29.I2.44 sec. LAMBERT Frères	de 3 T plâtre	1.400,-
Mars "	Cde 5 du 15.I.45 Ent. Humetz et Fustin	de 7 m ³ sable	787,5
Avril "	Cde 567 du 20.3.45 Ent. Beuschez	d'une cuisinière	5.990,-
Juillet "	Cde 1528 du 29.5.45 sec. LAMBERT Frères	de 10 T plâtre	6.836,-
	<u>Transport ad valorem</u>		
	sur tuiles, ciment et plâtre sable	pour - TOTAL	535,1 748,2 285.653,8

Le présent relevé, se tenant à la somme de DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS Francs huit décimes est certifié exact et conforme aux écritures de la SNCF (Région du Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Comptabilité VB soussigné, qui certifie en outre, que les factures mentionnées dans le relevé de dépenses ci-dessus ont été acquittées à ce jour, aux Entrepreneurs intéressés.

PARIS, le 21 Janvier 1949.
Reunited

LONGUEAU

Ligne de Paris à la Frontière de Belgique
par Lille et par Valenciennes

GARE

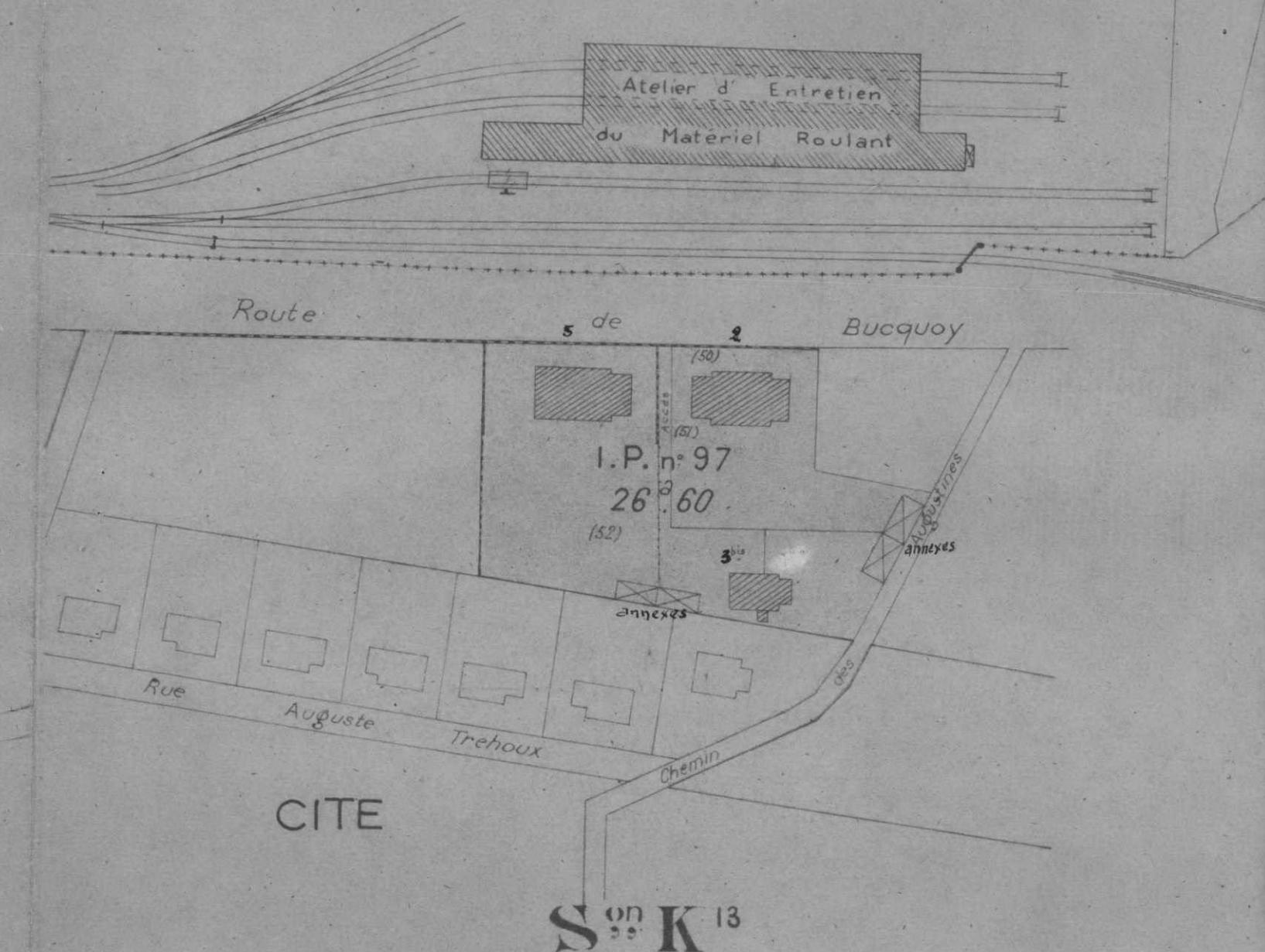
D

ARRAS

COMMUNE D'ARRAS

Immeuble I. P. 97 sinistre

Echelle de 0^m001 p^r m.



Les Prés des Augustines

PARIS, le 21 Janvier 1949.

S.N.C.F.

Région du Nord

Service de la Voie
et des Bâtiments

Subdivision de la Comptabilité

Monsieur le Chef du 5^e Arrondissement V.B.

& ARRAS

V.B.N. gg Af

R.G.B. CT 115032

115033

Par décision du 7.12.48, M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, a autorisé l'acquisition par la S.N.C.F. de certains immeubles appartenant à la Cie du Nord, notamment les I.P. n° 97 sis à ARRAS 2, 3bis et 5 rue gg Bacquey et n° 411 sis à ARRAS, 2 et 4 rue Maile Brûton.

- 2 relevés.

Ces immeubles, très endommagés par les bombardements furent restaurés en 1945-46 alors qu'ils appartenaient encore à la Cie du Nord et les dépenses de l'amise en état furent imputées aux comptes G.I.P. 905097 et 905411.

M. VASSOUR, Chef de la section de Domaine nous ayant demandé le 12.4.47 de reporter ces dépenses sur un compte SNCF, les dits immeubles devant être acquis par nous, celles-ci furent reprises des comptes G.I.P et reportées aux comptes R.G.B. CT 115032 et 115033 ouverte à cet effet, par état V1341 n° 16050 de Mars 1947.

Maintenant que le rachat de ces immeubles par la SNCF est en voie de se réaliser par l'autorisation que nous en avons reçue, il y a lieu de préparer ~~l'envoi~~ l'envoi des dossiers "Dommages de guerre" conformément aux prescriptions de la note V.B.N. gg D du 31.3.47 de M. DEMAUX.

A cet effet, je vous mirez ci-joint, établis en 2 ex. les relevés des dépenses faites pour la remise en état de ces I.P., relevés, certifiés exacts et conformes aux écritures qui sont à annexer aux dossiers en question à adresser à la section des D.O.

Vous voudrez bien me tenir au courant de cet envoi.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
"Roussel"

Copié à Monsieur Jotin
sur le tenir au courant.

49.

Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

RL
6/61 N°7272

D A

V 1638

Domaine Privé. 8^e Gravade.

I. P. 97.

Arras.

~~h1.~~
3. Rue du Bucquoy.

COMPAGNIE du CHEMIN de FER du NORD

27, Avenue Bosquet à PARIS (7°)

-:-:-:-



ETAT des dépenses consécutives aux dommages subis par
les immeubles situés à ARRAS, I bis, I ter et 3, Route
de Bucquoy.

Constat des dommages

Acte de Me MAURIANCOURT, huissier à ARRAS I.II4

=====

Pièces jointes

3 Procès-verbaux de constat

Récépissé de la déclaration de sinistre enregistrée
au M.R.U. sous le N° D S H 35.376.

8^e Mandat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

N° D.S.H. 38376
(à porter par le service.)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

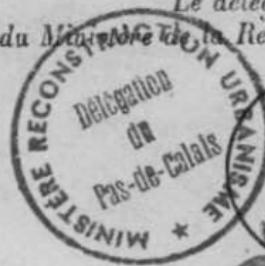
d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN
DE FER DU NORD

Prénoms :

Immeuble sis rue Route de Bucquoy Ibis Itte
à ARRAS (dép^t de Pas-de-Calais) et³

Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,



(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite ; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.

L'An Mil neuf cent quarante-quatre, le vingt Septembre.



A la demande de la Société Nationale des Chemins de fer Français, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 88, rue Saint-Lazare, agissant aux diligences des Membres de son Conseil d'administration, comme substituée à la Compagnie du Réseau du Nord, représentée aux constatations dont s'agit ci-après par Monsieur Cyrille AUDRAN, sous-Inspecteur au Service des Bâtiments, demeurant à Arras,

Jean Léonce MAURIAUCOURT, Huissier des Tribunaux séant à Arras, y demeurant, 4, rue Ernest de Lannoy, soussigné,

Me suis rendu, ce jour, sur et au devant d'un immeuble bâti, à usage d'habitations, sis à Arras, 2 Chemin des Augustines, et 1^{er} rue de Bucquoy, à l'effet de constater et relever l'origine, la matérialité et la consistance de dommages subis par l'immeuble par faits de guerre.



Il s'agit là d'une construction de trois pièces au rez-de-chaussée, élevées partie sur caves et partie sur terre-plein, surmontées de trois pièces à l'étage, le tout disposé pour deux logements dont l'un comprend les trois pièces du rez-de-chaussée, plus une cuisine, non surmontée d'étage, qui est bâtie en appentis au pignon nord-est; l'autre comprenant les trois pièces d'étage, plus une cuisine, non surmontée d'étage qui, elle, est bâtie en appentis à la façade arrière du bâtiment principal. À cette dernière cuisine se trouvent joints : une petite pièce pour débarras, une descente de cave et une petite remise.

Ne faisant pas corps avec cette construction : une remise et un clapier.

Situé tout à proximité des voies ferrées de la gare d'Arras, cet immeuble ne pouvait manquer d'être atteint par les bombardements aériens successifs, notamment ceux d'Avril et Juin 1944 qui dévastèrent particulièrement la Gare d'Arras et ses parages. De fait, une bombe est tombée dans le jardin dépendant de cet immeuble, une autre près du mur de clôture de ce jardin, côté du chemin des Augustines, démolissant ce mur ainsi qu'un petit bâtiment y adossé à usage de remise. De nombreuses

REZ-DE-CHAUSSEE.

autres bombes sont tombées dans les alentours immédiat, causant à cet immeuble, par les multiples éclats qu'elles ont projetés, des dégâts certains, matériels et directs que je relève ainsi qu'il suit, en présence de Monsieur Audran, sus-nommé, et avec l'assistance de Monsieur Maurice Dumez, technicien, tenant bureau d'études du bâtiment, demeurant à Arras, 2 bis rue Paul Doumer.

I^e- LOGEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE

Sous-Sol.

La cave est en bon état.

Petit dégagement

À la porte d'entrée, carreau d'imposte, en verre demi-double, brisé.

Plafond fissuré.

Enduits sur murs et carrelage en bon état.

Porte de cave, lambris d'assemblage en 34 m/m sapin à petits cadres, quatre panneaux à plates bandes, une traverse brisée, ainsi que la serrure.

Porte sur salle commune, un montant et une traverse éclatés, serrure brisée.

Porte sur chambre N° 1 (voir plan ci-après), en bon état.

Salle Commune

L'enduit sur plafond est complètement soufflé.

Enduits sur murs, crevassés; dans la cloison contre l'escalier, la maçonnerie, à l'emplacement d'une porte supprimée, a été soufflée.

Carrelage en bon état.

Croisée à deux vantaux : la pièce d'appui est brisée, ainsi que les six verres demi-doubles; la tablette est en bon état; les ébrasement et chambranle sont à refixer; la persienne à deux vantaux, avec partie à lames dans le haut, est démolie.

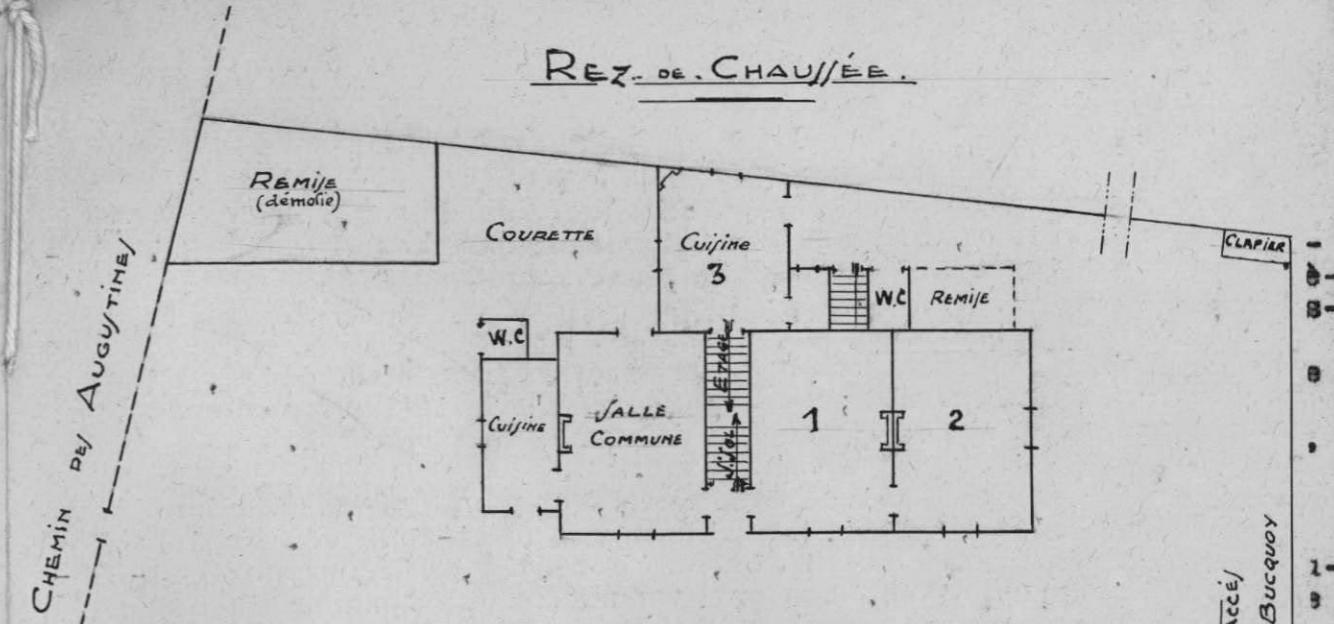
Porte sur cour, en chêne 34 m/m, vitrée : le vantail soufflé est disloqué ainsi que le volet mobile.

Porte sur cuisine, pleine, à trois panneaux : deux traverses et le panneau du haut brisés; ébrasement et chambranle détériorés.

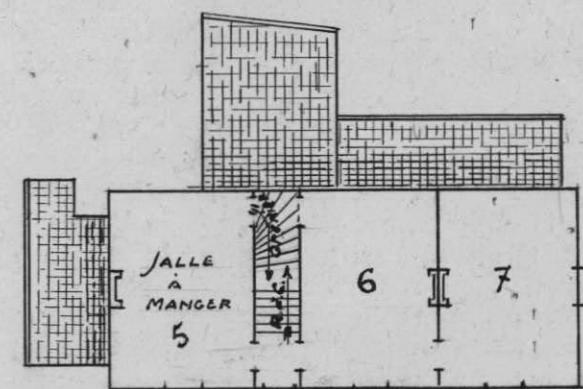
Cuisine

La charpente et la couverture en tuiles, de même que l'enduit au plâtre sous chevrons, sont démolis.

Les enduits sur murs sont crevassés.



1^e ETAGE.



La porte en chêne, lambris d'assemblage, 34 m/m, quatre panneaux à tables saillantes, est détruite.

À la croisée à deux vantaux, la pièce d'appui est brisée, la vitrerie en verre demi-double aussi; les ébrasement et chambranle décollés; tablette en bon état.

W.C., contigu à la cuisine

Porte en bon état, ainsi que le sol.

Plafond en frises de sapin, soufflé, une frise brisée.

Chambre N° 1

L'enduit sur plafond est complètement soufflé.

Enduits sur murs, fissurés.

Parquet sapin en bon état.

Croisée à deux vantaux en bon état, une paumelle brisée, crémone détériorée, tablette en bon état. Persienne à deux vantaux, à chacun un montant détérioré.

Chambre N° 2

Le plafond est fortement taché d'humidité, ainsi que les murs; sur ceux-ci, l'enduit est crevassé dans les angles contre le mur sur chambre N° 1.

Parquet en bon état.

Une croisée en façade, en bon état, une charnière brisée, ainsi que six verres demi-doubles. Croisée semblable en pignon, en bon état, six verres demi-doubles brisés. Les persiennes de ces deux croisées ont été soufflées; à celle en façade, il y a un montant brisé à chaque vantail; à celle en pignon, un vantail est démolis.

II.- LOGEMENT DU PREMIER ETAGE

dont la cuisine et dépendances se trouvent appuyées, ainsi qu'il a été expliqué, à la façade arrière des trois pièces du rez-de-chaussée.

Cuisine (3)

La maçonnerie extérieure est démolie sur toute sa hauteur, côté chemin des Augustines, sur environ 2 m. 60 de longueur, et sur la même longueur en façade postérieure les pointes de pignons sont également démolies.

L'enduit au plâtre du plafond est tombé.

L'enduit au plâtre sur murs et cloison est en très mauvais état.

Carrelage en bon état.

La porte d'entrée est entièrement démolie; elle était en chêne, 34 m/m, partie haute vitrée de deux carreaux en verre demi-double, avec volet mobile en sapin, et serrure pêne dormante demi-tour.

Croisée à deux vantaux, en chêne 34 m/m, 6 carreaux, est démolie; ainsi que ses deux volets en frises sur barres.

Porte sur débarras, partie haute vitrée, deux verres demi-doubles brisés..

Débarras (4)

Plafond en frises sapin à baguettes, partiellement démolis.

Enduits sur murs fissurés; la maçonnerie en briques de 0 m. 11 d'épaisseur est démolie sous l'appui de la croisée.



Chassis de trois carreaux dont un ouvrant. Y sont brisées la tablette, la vitrerie en verre demi-double et la targette.

Evier en grès émaillé, brisé, ainsi que le robinet en cuivre; tuyau en plomb d'alimentation détérioré.

Dallage en ciment crevassé.

On trouve en cet endroit une descente de cave, des water et une petite remise. Celles-ci sont toutes en briques de 0 m. 11 sur ossature en bois présentant des décollements, charpente en bois disloquée, couverture en tuiles avec gouttière en zinc, détruite.

La porte de descente de cave est en bon état, sa serrure, pêne dormant demi-tour et bouton double, démolies.

La remise fortement disloquée.

Porte des water en bon état, mais son loquet est disparu. Le tuyau de ventilation de la fosse est démolie.

On accède au premier étage par escalier partant de la cuisine dont il vient d'être parlé. Cage de cet escalier d'accès

Escalier en bon état. Maçonnerie de remplissage à l'emplacement d'une porte supprimée, soufflée; enduit au plâtre fissuré.

Palier d'arrivée au premier étage

Les cloisons sur chambres sont soufflées, les enduits au plâtre crevassés.

La croisée ne fonctionne pas, les verres demi-doubles sont brisés, la persienne en ferme plus.

Salle à manger (5)

L'enduit au plâtre sur plafond est démolie, ainsi que sur quelques parties sur murs en pignon et façade; sur la cloison, côté escalier, existent des crevasses. L'ensemble porte de fortes traces d'humidité.

Le plancher et les plinthes sont en bon état.

Foyer en carreaux en bon état, cheminée en marbre descellée.

Croisée à deux vantaux en bon état, sauf ses six verres brisés, et la crémone qui ne fonctionne pas. L'appui en fonte ornée est en bon état. L'appui extérieur en ciment est crevassé. La persienne

ne ferme pas.

Porte sur palier en bon état, mais, manquent à sa serrure la clef et le bouton double.

Porte sur escalier du grenier, à deux panneaux, la traverse haute et celle intermédiaire sont brisées, les panneaux sont fendus.

Chambre 6

L'enduit au plâtre du plafond est tombé.

Sur murs, quelques parties d'enduit décollé; cloison, côté escalier, crevassée

Plancher et plinthes, foyer et cheminée en marbre, en bon état.

Porte sur palier en bon état, mais manquent à sa serrure la clef et le bouton double.

Porte placard sous escalier du grenier en bon état.

Croisée à deux vantaux : un montant d'ouvrant brisé, paumelles arrachées, crémone ne fonctionnant pas. Cinq verres demi-doubles brisés. L'appui en fonte ornée est démolie. À la persienne à deux vantaux, un gond est arraché, crémone brisée.

Porte sur chambre 7 : bâti et contre-bâti détériorés, ainsi que l'ébrasement. À la porte, un montant et une traverse brisés, serrure ne fonctionnant pas, bouton double disparu.

Chambre 7-

Les enduits sur plafond et murs sont dans le même état que ceux de la chambre 6. Cette chambre, faisant partie d'un agrandissement du bâtiment, le mur de façade est décollé au droit de la reprise de maçonnerie.

Plancher en bon état, plinthes en bon état, mais une partie déclouée côté pignon.

Placard à deux portes en bon état, sans rayonnage.

Croisée en façade, à deux vantaux : crémone disloquée, manque une paumelle à chaque vantail, vitrerie brisée. L'enduit de l'appui en ciment est fissuré. Persienne à deux vantaux : une traverse basse brisée à un vantail.

Croisée en pignon, deux vantaux : vitrerie brisée. L'enduit de l'appui en ciment est fissuré. La main courante de l'appui en fonte ornée est brisée. La persienne à deux vantaux est démolie.

III.- COMBLES

L'escalier d'accès aux combles est en bon état.

La partie qui se trouve à l'arrivée d'escalier était enduite au plâtre, sous chevrons, et faux solivage : toute cette partie d'enduit a été détruite, le remplissage en briques, entre chevrons, est démolie.

Les combles occupent toute la surface du bâtiment principal, laquelle est divisée en trois parties, celle du milieu enduite au plâtre au plafond, enduit démolie, et les deux autres formant greniers éclairés chacun par un oeil-de-boeuf fixe, chacun de quatre verres demi-doubles qui sont brisés.

IV.- ELECTRICITE

Partout, dans ces deux logements, l'installation d'électricité est à remettre en état.

V.- EXTERIEURS du BATIMENT PRINCIPAL

La charpente a été fortement soufflée et la plus grande partie des tuiles est inutilisable.

Sur les souches de cheminée, cinq mitres sont brisées.

En façade principale, le devant de chêneau est démolie sur 1 m.50 environ.

Ainsi que signalé précédemment, un décollement s'est produit sur toute la hauteur de la maçonnerie des façades au raccord d'ancienne et nouvelle maçonnerie exécuté pour l'allongement du bâtiment, ainsi que vers le milieu de la façade de cet allongement.

Le puisard de visite de la fosse d'aisances du logement rez-de-chaussée est détérioré, ainsi que celui d'évacuation des eaux pluviales qui se trouve près de la cuisine.

Les canalisations souterraines sont à vérifier.

Adossés aux murs d'enceinte, on trouve une remise et un clapier.

La remise est complètement détruite. C'était, d'après vestiges, une construction en briques, charpente en sapin, à un seul versant, couverture en tuiles, gouttière et tuyau de descente en zinc, rives, une porte et deux croisées, dallage intérieur en béton de gravillons avec chape en ciment.

Au clapier, construction en briques, la couverture en zinc à dilatation est détériorée par le souffle et porte quelques traces d'éclats de projectiles.

VI.- CLOTURES

Sur le chemin des Augustines, la clôture en pan-

neaux de ciment armé, entre à poteaux de même nature, sur mur bahut en maçonnerie de briques, avec couronnement enduit en ciment, est détruite.

Le mur en maçonnerie de briques clôturant la courrette est également détruit.

Le mur en face des dépendances du logement de l'étage a été soufflé.

D'autres clôtures en fil de fer galvanisé et croisés entre poteaux en ciment armé ont été démolies.

La barrière à deux vantaux fermant la passage d'accès à la route de Bucquoy a été arrachée avec ses poteaux. De ce côté, sur route de Bucquoy, l'aqueduc en maçonnerie établi sur la fosse est démolie.

Et de tout ce qui précède, nous avons rédigé le présent, clôturé le dix-neuf Mars Mil neuf cent quatre-vingt-cinq ./.

Mauriaucourt

L. MAURIAUCOURT
CAPACITAIRE EN DROIT
HUISSIER - AUDIENCER
ARRAS

Enregistré à ARRAS, le huit huit Mars 1945
F° 72 C° 10 Reçu hante paies.

Jeanney

bout : 412

CK 84198



L'An Mil neuf cent quarante-quatre, le vingt-et-un Septembre.

A la demande de la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 88, rue Saint-Lazare, agissant aux diligences des Membres de son Conseil d'Administration, comme substituée à la Compagnie du Réseau du Nord, représentée aux constatations dont s'agit ci-après par Monsieur Cyril-le AUDRAN, Sous-Inspecteur au Service des Bâtiments, demeurant à Arras,

Je, soussigné, Léonce MAURIAUCOURT, Huissier des Tribunaux séant à Arras, y demeurant, 4, rue Ernest de Lamnoy,

Me suis rendu, ce jour, sur et au devant d'un immeuble bâti à usage d'habitation bourgeoise, sis à Arras, rue de Bucquoy, N° 1 bis, à l'effet de constater et relever l'origine, la matérialité et la consistance de dommages subis par l'immeuble par faits de guerre.

Là étant, en présence de Monsieur AUDRAN, surnommé, et assisté de Monsieur Maurice DUMEZ, technicien tenant bureau d'études du Bâtiment, demeurant à Arras, 2 bis rue Paul Doumer, nous avons procédé auxdites opérations.

Il s'agit là d'une construction comprenant : au rez-de-chaussée, élevée partie sur sous-sol, partie sur terre-plein : un large vestibule dans lequel se trouvent l'escalier desservant le sous-sol et les étages; à gauche, un salon, une salle à manger de laquelle on peut accéder à une buanderie et à un garage, celui-ci ayant toutefois un accès extérieur indépendant; en bout du vestibule, un bureau; à droite, un petit dégagement desservant la cuisine, l'arrière-cuisine et les W.C.

Au premier étage : quatre chambres.

Au deuxième étage : quatre chambres mansardées.

Situé tout à proximité des voies ferrées de la Gare d'Arras, cet immeuble ne pouvait manquer d'être atteint par les bombardements aériens successifs, notamment ceux d'Avril et Juin 1944 qui dévastèrent particulièrement la Gare d'Arras et



ses parages. De fait, de nombreuses bombes sont tombées dans les alentours immédiats de cet immeuble, lui causant, par les multiples éclats qu'elles ont projetés, des dégâts certains, matériels et directs que nous relevons ainsi qu'il suit.

1.- REZ-DE-CHAUSSE

Sous-Sol

La cave est demeurée en bon état.

Vestibule

Porte d'entrée en chêne, 41 m/m, panneaux à tables saillantes, imposte fixe : l'ouvrant est démolî, vitrière d'imposte brisée.

L'enduit au plâtre sur plafond a été fortement soufflé, il est crevassé, et devra être refait en grande partie après la remise de niveau du solivage.

Les enduits au plâtre sur murs et cloisons sont crevassés.

Le carrelage est en bon état.

Porte sur salon, en sapin, lambris d'assemblage en 41 m/m à petits cadres, cinq panneaux plates-bandes aux deux parements : cette porte est démolie, les moulures de chambranles sont à refixer.

Les portes sur salle à manger et sur petit dégagement sont dans le même état que la précédente.

L'installation d'éclairage électrique y est fortement détériorée.

Salon

Enduits au plâtre sur plafond, murs et cloisons sont crevassés.

Le parquet est en bon état, ainsi que le stylobate, sauf une partie détériorée sous la croisée.

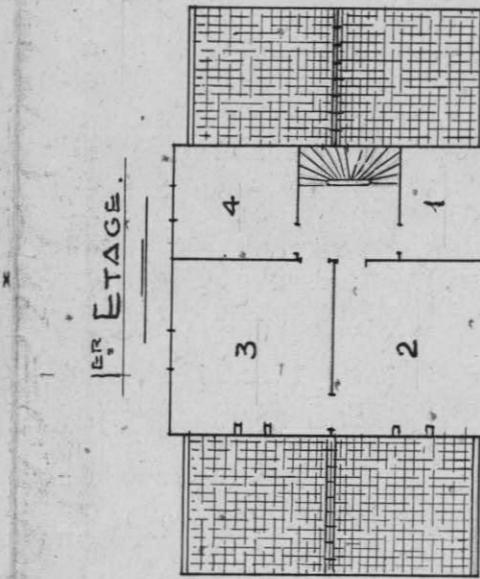
La cheminée en marbre est en bon état, mais les jambages sont descellés.

A la croisée : un montant et la gueule de loup démolis, tablette en bois détériorée, six verres demi-doubles brisés. Persienne à deux vantaux, en chêne, partie haute à lames, chaque vantail sur deux ferrures à gonds à scellement : ses deux vantaux sont démolis ainsi que l'appui en fonte ornée.

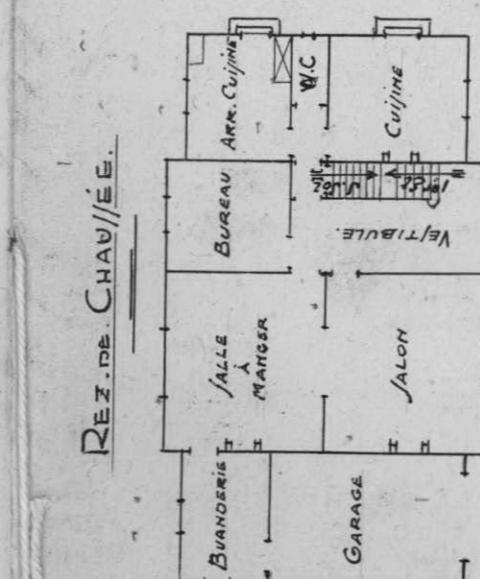
Porte sur salle à manger, à deux vantaux, partie basse de chaque vantail constituée par trois panneaux, partie haute vitrée de huit verres demi-doubles : deux montants d'assemblage sont brisés à chaque vantail, ainsi que la vitrerie et deux verrous verticaux; la serrure, pêne dormant demi-tour avec bouton-double, ne fonctionne



1^{ER} ETAGE.



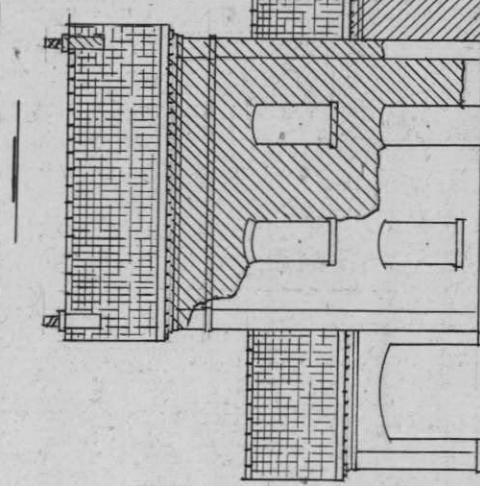
2^e ETAGE.



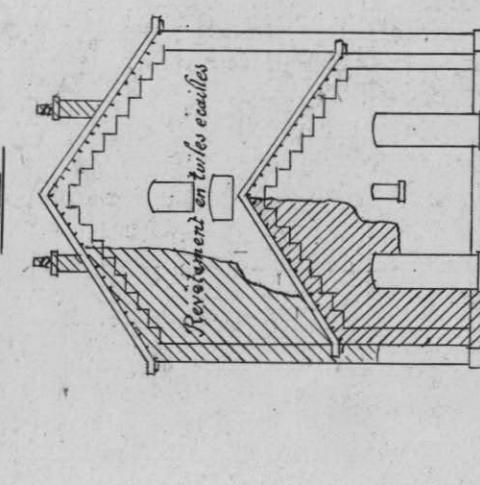
3^e ETAGE.

■ Macomberie détruite Corps Principal

.d° - d° Cuisine



FACADE PRINCIPALE



FACADE LATÉRALE DROITE

■ Macomberie détruite Corps Principal

.d° - d° Cuisine



plus, la gâche est à ajuster.

Salle à manger

Plafond fissuré et taché d'humidité par infiltrations d'eaux pluviales.

Sur les murs, traces d'humidité.

Parquet et stylobate en bon état.

A la cheminée marbre, tablette descellée.

La croisée à quatre compartiments dont deux ouvrants a ses neuf verres demi-doubles brisés. La persienne de cette croisée se compose de trois vantaux, dont deux sont démolis.

La porte sur buanderie est en bon état.

Bureau

Les enduits sur plafond et sur murs présentent de nombreuses fissures, et sont tombés par endroits.

Parquet et plinthes en bon état.

Croisée à deux vantaux et tablette en bon état, mais les six verres demi-doubles sont brisés. La barre d'appui en fonte ornée est en bon état; les deux vantaux de la persienne ont été soufflés, et sa crémone brisée.

Petit dégagement desservant la cuisine, l'arrière-cuisine et les water.

Enduits sur plafond et murs légèrement crevassés.

A la porte vitrée sur cuisine, les tenons des traverses et un montant d'assemblage sont brisés.

Portes pleines sur W.C. et arrière-cuisine, en bon état.

Carrelage en bon état.

Cuisine

Le mur de façade est démolи jusqu'aux fondations; celui sur pignon de droite, en élévation, est dans le même état depuis la façade sur chemin de Bucquoy, sur environ la moitié de sa longueur (ainsi qu'il est figuré par des hachures au plan schématique qui précède).

La croisée et la porte extérieure sont démolies, et aussi la cheminée.

Le carrelage est fortement détérioré.

Arrière-cuisine

L'enduit au plâtre sur plafond a été soufflé. Trappe d'accès au faux grenier en bon état.

Carrelage en bon état.

A la croisée, cinq verres demi-doubles brisés. Les deux vantaux de la persienne sont en mauvais état, des tenons y sont brisés, ainsi que la crémone.



A l'évier, l'égouttoir est fendu, le surplus en bon état.

Puisard au sol et grille en bon état.

Porte sur pignon, en chêne, lambris d'assemblage en 41 m/m, panneaux à tables saillantes dans le bas, vitrée dans la partie haute, avec volet mobile : cette porte est démolie, la vitrerie de l'imposte fixe est brisée, le bâti dormant est détérioré.

Water

Les enduits sur plafond et murs sont crevassés et tombés par endroits.

Le carrelage est en bon état.

La cuvette à tirage à effet d'eau est en bon état, ainsi que le robinet et la tuyauterie d'alimentation.

Au châssis ouvrant, un verre marguerite brisé.

Le tuyau de ventilation en zinc est démolи dans sa partie au-dessus du plafond.

Buanderie

Le plafond est crevassé, ainsi que le dallage en ciment.

Sur murs, deux côtés sont revêtus de carreaux de faïence, sur 2 mètres de hauteur où environ 50 de ces carreaux sont brisés, d'autres sont à recoller.

A la croisée sur jardin, à deux vantaux, cinq verres demi-doubles sont brisés. La persienne de cette croisée est démolie, sa barre d'appui en fonte ornée est détériorée.

La croisée sur pignon est dans un état semblable à la précédente; à la persienne, un vantail est fortement détérioré.

Porte sur garage, pleine, à un vantail, en bon état, mais le bâti dormant est éclaté au droit de la gâche de la serrure, celle-ci, serrure de sûreté à pêne dormant demi-tour, est à remplacer.

Robinet de prise d'eau et grille de puisard, en bon état.

Garage

L'enduit au plâtre en plafond est tombé en partie, le reste est fortement crevassé.

Sur murs, au droit d'une porte bouchée sur pignon, la maçonnerie a été soufflée, l'enduit est détérioré, ainsi que sur la cloison côté buanderie.

A un placard aménagé dans une ~~fusse~~ baie, côté salon, la porte et les rayonnages n'existent plus.

A la croisée sur pignon, à deux vantaux, les six verres demi-doubles brisés. A sa persienne, un vantail démolis. La barre d'appui en fonte ornée est détériorée.

Porte d'entrée, côté rue de Bucquoy : porte en chêne à deux vantaux, et imposte fixe vitrée de six carreaux, lambris d'assemblage en 41 m/m à petits cadres, panneaux plates-bandes aux deux parements, trois paumeilles de 190 à chaque vantail, un pêne dormant demi-tour de sûreté, bouton double, crémone tige demi-ronde de 20 m/m : les petits bois de l'imposte sont brisés, les deux vantaux et la quincaillerie fortement endommagés, le bâti dormant détérioré à l'emplacement des ferrures.

Le dallage en ciment est en bon état, sauf qu'il est éclaté au seuil d'entrée.

II. - PREMIER ETAGE

L'escalier du px rez-de-chaussée au premier étage et sa rampe sont en bon état.

Dégagement d'arrivée

L'enduit au plâtre sur plafond a été soufflé; murs et cloisons sont fissurés, nécessitant de nombreux raccords.

Le plancher est en bon état; les plinthes ont été arrachées sur 1 m.50 environ.

Les portes d'accès aux chambres sont démolies, ainsi que la maçonnerie au-dessus de la porte, sur chambre N° 1; l'huisserie de cette porte est à redresser; celle de la porte sur chambre N° 4 est détériorée à l'emplacement de la gâche.

Chambre N° 1

Maçonnerie des murs de façade, et en retour détruite (Voir le plan).

Enduit sur plafond soufflé.

Les cloisons en maçonnerie sont fortement crevassées.

Les lames du plancher sont gonflées et déformées par cause d'humidité. Les plinthes au pourtour sont démolies sur environ les trois-quarts de leur longueur

La croisée et son habillage intérieur, sa barre d'appui et sa persienne, sont démolis.

Chambre N° 2

La aussi, la f maçonnerie du mur de façade est

démolie (Voir plan).

L'enduit sur plafond a été soufflé. Sur murs et cloisons sont à refaire les enduits qui présentent de nombreuses fissures, et une partie de 1 m.40 environ carré environ de cloison démolie près de la porte sur chambre N° 3.

Les lames de plancher, et les plinthes sont dans un état semblable à celles de la chambre N° 1.

La porte sur chambre N° 3 est démolie.

A la cheminée pompadour, en marbre blanc, un jambage, la traverse et le cadre sont brisés. Le foyer y est en bon état, ainsi que le rétrécis en fonte ornée.

A la croisée, sa barre d'appui et la persienne sont dans le même état que celles de la chambre N° 1.

Chambre N° 3

Enduits sur plafond et murs se trouvent dans le même état que ceux de la Chambre N° 2.

De même pour le plancher, où les plinthes de 0 m.11 en sapin manquent sur trois faces de murs.

La porte sur chambre N° 4 est à réviser.

A la croisée à deux vantaux, y sont brisés un montant, un jet d'eau, deux petits bois, et les six verres, ainsi qu'un vantail de la persienne; l'appui en fonte est détérioré.

La cheminée pompadour en marbre blanc est à resceller; le foyer et le rétrécis en fonte sont en bon état.

Chambre N° 4

Enduits sur plafond et murs, de même que le plancher, sont dans le même état que ceux de la chambre 3. Plinthes en bon état.

A la croisée, la gueule de loup est brisée, la persienne à deux vantaux est démolie; l'appui en fonte ornée est en bon état.

Poste d'eau d'angle, en fonte, en bon état, mais robinet brisé. Au revêtement en carreaux de faïence, au droit du poste d'eau, y sont brisés deux carreaux de 0 m.15 sur 0 m. 15, deux cimaises moulurées et trois carreaux de plinthes à gorge en faïence.

III. - DEUXIEME ETAGE

L'escalier du premier au deuxième étage et sa rampe sont en bon état.

Sur les murs de la cage de cet escalier, les enduits sont fissurés.

Le plancher est imprégné d'humidité.

Deux chassis vitrés : à l'un, deux verres brisés,

à l'autre, un petit bois horizontal et six verres brisés.

A ce second étage, le mur de façade y est aussi partiellement démolî (Voir plan).

Dégagement

Le plancher y est imprégné d'humidité.

L'enduit sur plafond est complètement soufflé.

L'enduit sur cloisons est fissuré, avec des parties décollées.

Les portes d'accès aux quatre pièces de cet étage sont démolies.

Pièce N° 5

Le plancher y est imprégné d'humidité.

Tous les enduits sur plafond et murs sont démolis, ainsi que les plinthes en bois au pourtour sur trois faces de murs ou cloisons.

Pièce N° 6

Plancher dans le même état que le précédent.

Enduit sur plafond démolî.

Enduits sur murs et cloisons, crevassés; la cloison de remplissage entre éléments de ferme en bois est desscellée; la cloison sur pièce N°7 est soufflée.

Croisée à un vantail, démolie, la garniture en zinc de l'appui est trouée par éclats de projectiles.

Pièce N° 7

Plancher dans le même état que les précédents.

Enduit sur plafond démolî; enduits sur murs en mauvais état.

La cloison, côté de la pièce N° 8, est soufflée.

Croisée à un vantail, démolie.

Pièce N° 8.

Enduits sur plafond, démolis, sur murs en mauvais état.

Généralités

Dans tout l'immeuble, l'installation d'éclairage électrique a aussi beaucoup souffert, elle est en partie détruite, et très endommagée pour le surplus.

IV. - CHARPENTES, COUVERTURES ET GROS MURS

Au corps principal

La couverture et la charpente ont été soufflées : douze chevrons en sapin, 8 x 8, sont brisés, les au-



tres sont décloués et déplacés; quatre solivettes en sapin, 27 x 100, du faux solivage, sont brisées, d'autres déclouées; les liteaux et les tuiles sont brisés. Sur les souches de cheminée, cinq mitres en grès émaillé sont brisées.

Le chéneau est démpli sur toute sa longueur, côté rue, ainsi que les rives du pignon droit.

Le chéneau sur façade arrière, la moulure est arrachée sur un tiers de sa longueur. Y sont aussi brisées quatre mitres en grès émaillé, sur souches de cheminées.

Au garage

La couverture en tuiles a été soufflée, les tuiles y étant à considérer comme totalement détruites. Le retour de chéneau, en façade arrière, et la moulure de rive, sont détériorés.

A la cuisine

La couverture, la charpente, les chéneaux, les corbaux et planches de rives, sont démolis.

Gros murs

Indépendamment des dégâts importants signalés à la façade principale et au pignon droit, des lésardes et trous d'éclats se remarquent dans les autres maçonneries extérieures de l'ensemble de l'immeuble. Le pignon droit du corps principal était revêtu de tuiles écailles, posées au mortier: une partie de ce revêtement est démolî, ainsi que l'indique le plan.

V. - CLÔTURES, ACQUEDUCS, PUISARDS

La clôture en ciment longeant la route de Bucquoy, qui était composée de panneaux en ciment armé ajourés, entre poteaux également en ciment armé, est détruite, sauf sur 4 mètres environ. Dans cette clôture, se trouvaient deux entrées fermées par barrière en bois, l'une à deux vantaux, l'autre à un vantail : les poteaux en ciment armé portant les ferrures de pivotement sont brisés. Les barrières sont à réviser.

La côte en lames de chêne, entre poteaux chêne, côté gauche et en retour, est détruite.

Les deux aqueducs, avec murets en maçonnerie, établis pour l'écoulement des eaux du fossé longeant la côte sur route de Bucquoy, sont détruits. Le dallage en béton de gravillons enduit de ciment, est démolî.

Les puisards et les canalisations souterraines sont à vérifier.

Et de tout ce qui précède, nous avons rédigé le présent clôture le dix-neuf Mars Mil neuf cent quarante-cinq ./.

J. Mauiaucourt

Mauriaucourt



Enregistré à ARRAS, le huit heut Mars 1945
F. & C. II Reçu toute fraude.

J. Mauiaucourt

Coût : 420.

S. du 7 octobre 1942. art 40

CK 84197



L'An Mil neuf cent quarante-quatre, le vingt-deux Septembre.

A la demande de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 88, rue Saint-Lazare, agissant aux diligences des Membres de son Conseil d'Administration, comme substituée à la Compagnie du Réseau du Nord, représentée aux constatations dont s'agit ci-après par Monsieur Cyrille AUDRAN, Sous-Inspecteur aux Services des Bâtiments, demeurant à Arras,

Je, soussigné, Léonce MAURIAUCOURT, Huissier des Tribunaux séant à Arras, y demeurant, 4, rue Ernest de Lannoy,

Me suis rendu, ce jour, au N° 3 de la rue de Bucquoy à Arras, à l'effet d'y constater et relever l'origine, la matérialité et la consistance de dommages subis par l'immeuble par faits de guerre.

Là étant, en présence de Monsieur AUDRAN, surnommé, et assisté de Monsieur Maurice DUMEZ, technicien, tenant bureau d'Etudes du Bâtiment, demeurant à Arras, 2 bis, rue Paul Doumer, nous avons procédé auxdites opérations.

Il s'agit là d'une maison à usage d'habitation bourgeoise composée, suivant figuration aux plans schématiques ci-après :

au rez-de-chaussée, élevé partie sur cave, partie sur terre-plein : Vestibule, salon, salle à manger, cuisine, arrière-cuisine, buanderie, water et dépendances;

au premier étage : quatre chambres.

au deuxième étage : deux chambres mansardées et grenier.

Située tout à proximité des voies ferrées de la Gare d'Arras, cette maison ne pouvait manquer d'être atteinte par les bombardements aériens successifs d'Avril et Mai 1944 qui dévastèrent particulièrement cette gare et ses parages. De fait, deux bombes sont tombées dans le jardin de cette habitation, et d'autres à ses abords immédiats, causant ainsi des dégâts certains, matériels et directs que nous relevons ainsi qu'il suit :



I.- HEZ-DE-CHAUSSEE

Vestibule

A la porte d'entrée, les quatre verres cathédrale sont brisés.

Carrelage en bon état.

Les enduits en plâtre sur murs et plafond, y compris ceux de la cage d'escalier, sont fissurés.

Lambris en bois sur soubassement, en bon état, ainsi que le radiateur.

Les portes sur salon et salle à manger sont en bon état, mais à celles sur le bureau et le petit dégagement, les montants, traverses et le panneau du haut sont brisés, la serrure détériorée.

Porte sur jardin, en chêne, lambris d'assemblage en 34 m/m à petits cadres, deux panneaux en partie basse, partie haute vitrée de deux carreaux en verre cathédrale, plus imposte : cette porte a été arrachée par le souffle, deux traverses de l'ouvrant et la traverse d'imposte sont brisées ainsi que les trois paumelles et la vitrerie, serrure détériorée, bâti dormant à réparer.

Porte sur escalier de descente de cave, en bon état.

Escalier d'accès au premier étage, en bon état.

Salon

Parquet et plinthes, en bon état.

Les enduits sur plafond, et la moulure au pourtour ont été soufflés, sont crevassés, ainsi que sur murs et cloisons.

A la croisée, six verres demi-doubles brisés.

Deux placards à deux portes, en bon état.

A la cheminée, en marbre noir, à modillons : tablette brisée, ensemble descellé.

Radiateur en bon état.

Salle à manger

Parquet et plinthes en bon état.

Enduits sur plafond, murs et cloisons, dans le même état que ceux du salon.

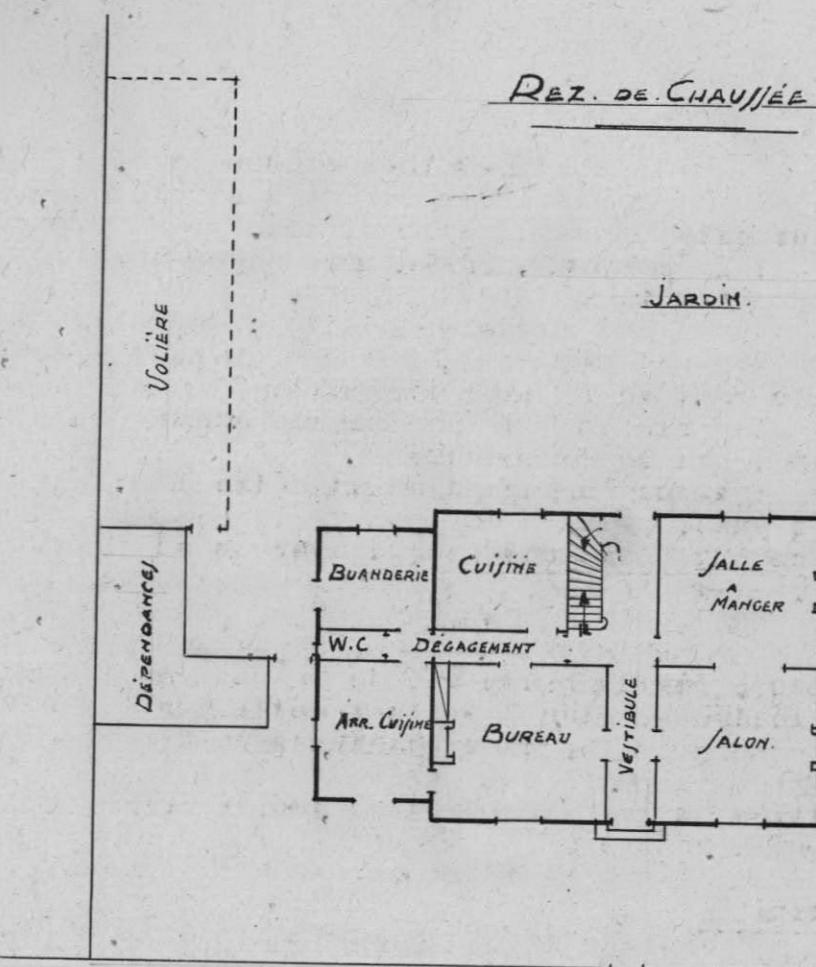
A la croisée à deux vantaux, six verres demi-doubles brisés; à sa persienne, tenons brisés, lames brisées et disloquées.

Deux placards à deux portes, en bon état.

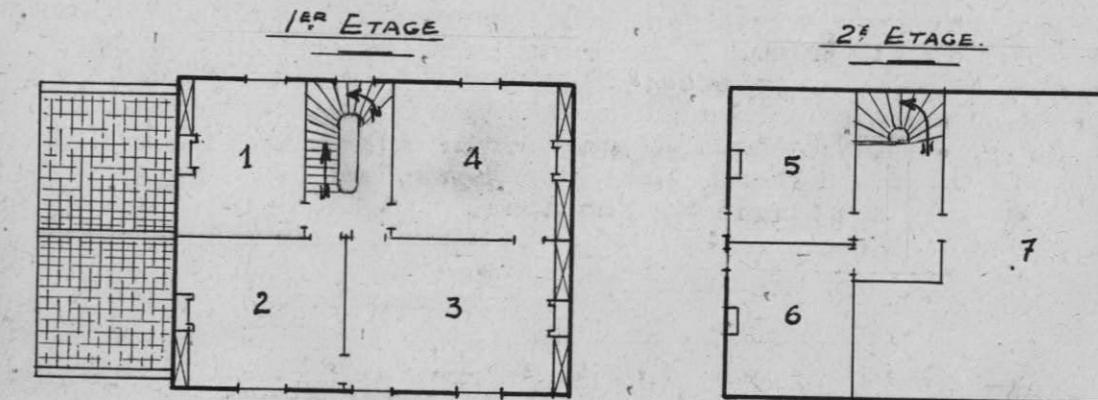
A la cheminée, semblable à celle du salon, un montant à resceller, plinthes sur le retour de gauche cassées.

Radiateur en bon état.

REZ. DE CHAUFFÉE



ROUTE DE BUCQUOY.



Bureau

Carrelage et plinthes en bon état.
Enduits au plâtre sur murs et plafond, fissurés, ainsi que la moulure en plâtre.

A la croisée, cinq verres demi-doubles brisés; y manque un conduit de crémone.

Porte sur arrière-cuisine : montants, traverses, fortement détériorés; panneau du haut brisé; serrure démolie.

Porte sur petit dégagement : état semblable de celle sur arrière-cuisine.

Cheminée et radiateur en bon état.

Petit dégagement

Carrelage et plinthes en bon état.

Enduits au plâtre sur murs et plafond, fissurés.

Porte du fond : un montant, et quatre traverses, le panneau du haut et celui du bas sont brisés, ainsi que la serrure.

Au chassis sur cuisine, quatre verres demi-doublés brisés.

A la porte sur cuisine, deux verres demi-doubles brisés.

Cuisine

Carrelage et plinthes en bon état.

L'enduit sur plafond est démolî; il est fortement fissuré sur murs et cloisons.

Au revêtement en carreaux de faïence 0,15 x 0,15, environ 25 carreaux brisés.

A la croisée, six verres demi-doubles brisés. A sa persienne à deux vantaux, un montant d'assemblage est détérioré, et à la crémone il manque deux conduits.

Evier et armoire en bon état; égouttoir en carreaux de faïence brisés.

Arrière-cuisine

Porte, carrelage, plinthes et enduits sur murs en bon état.

Plafond fissuré et taché d'humidité.

A la croisée, six verres demi-doubles brisés. Persienne en bon état.

Porte extérieure en chêne, avec imposte vitrée : les paumelles sont arrachées, le montant d'assemblage détérioré, ainsi que la serrure. A l'imposte, verre demi-doublé brisé.

Buanderie

A la porte vitrée, deux verres demi-doubles brisés.

Carrelage et plinthes en bon état.

Enduit sur plafond, démolî.

Enduits sur murs et cloisons, détériorés.

A la croisée, six verres demi-doubles brisés, ainsi qu'une conduite de crémone. Persienne en bon état.

Porte extérieure en chêne : trois panneaux, un montant d'assemblage, traverse et panneau du haut, brisés; serrure détériorée.

Evier, robinets et revêtement de faïence, en bon état.

W.C.

Porte, carrelage et plinthes, en bon état.

Enduits au plâtre sur murs et cloisons, fissurés, ainsi que sur plafond.

Lambris en frises sur soubassement, en bon état.

Au chassis, deux verres demi-doubles brisés.

A la cuvette en porcelaine, avec tirage à effet d'eau, double abattant, la cuvette est brisée au droit du bouton de tirage.

II.- PREMIER ETAGEDégagement

Plancher et plinthes, en bon état.

Enduits au plâtre, sur plafond, fissurés, et sur murs et cloisons.

Porte sur chambre 1 en sapin, lambris d'assemblage en 34 m/m à petits cadres, trois panneaux 18 m/m à plates bandes aux deux parements : deux montants, deux traverses et le panneau du haut, démolis, ébrasement et chambranle, détériorés au droit de la gâche de serrure, serrure démolie.

Porte sur chambre 2 : un montant et deux traverses brisés, serrure détériorée, bouton double céramique, brisé.

Portes sur chambres 3 et 4 : menuiserie et quincaillerie, en bon état, moulures formant chambranles, déclouées.

Chambre 1

Plancher et plinthes, en bon état.

Enduit au plâtre, sur plafond, soufflé et tombé en partie.

La cloison, côté chambre 2, a été soufflée, et l'enduit est également tombé en partie; sur les autres murs, il existe des fissures.

A la croisée à deux vantaux, en chêne, la

gueule de loup est éclatée, y manque un conduit de crémone; six verres demi-doubles, brisés. Ebrasement, chambranle, et tablette, en bon état. A la persienne, crémone à réparer.

Placard ayant porte à deux vantaux, cheminée marbre et radiateur, en bon état.

Chambre 2

Plancher et plinthes; en bon état.

Enduit au plâtre sur plafond, fissuré et taché d'humidité.

Enduit au plâtre sur cloisons, fissuré.

A la croisée, à deux vantaux, six verres demi-doubles brisés. A sa persienne, crémone démolie.

Cheminée en marbre noir, et tablette en marbre rouge, à resceller.

Porte sur chambre 3, les moulures fermant chambranles sont déclouées.

Un placard, ayant porte à deux vantaux, et radiateur, y sont en bon état.

Chambre 3

Parquet et plinthes, en bon état.

Enduit au plâtre sur plafond, soufflé.

Enduits sur murs et cloisons, fissurés.

Aux deux croisées à deux vantaux, quatre verres demi-doubles brisés à celle de droite, et un à celle de gauche.

A la persienne de la croisée de droite, les deux vantaux sont démolis; à la persienne de la croisée de gauche, seule la crémone est démolie.

Cheminée en marbre noir, avec tablette en marbre, à resceller.

De chaque côté de la cheminée, un placard avec porte à deux vantaux, en bon état.

Porte sur chambre 4; deux montants, une traverse et le panneau du haut sont brisés; le chambranle est disloqué.

Radiateur en bon état.

Chambre 4

Plancher et plinthe, en bon état.

Enduit au plâtre sur plafond, dans un état semblable à celui de la chambre 3, de même que les enduits sur murs et cloisons.

Croisée à deux vantaux : à celui de droite, la traverse haute, et deux petits bois, sont brisés; à celui de gauche, un petit bois brisé. A la persienne, manquent deux conduits de crémone.

A la cheminée en marbre noir, la tablette est brisée, les deux jambages sont détériorés et descellés. Radiateur en bon état.

Cage d'escalier, du 1er au 2ème Etage

L'escalier est en bon état; les enduits au plâtre sont fissurés; à la croisée à deux vantaux, six verres demi-doubles brisés; à la persienne à deux vantaux, un montant et une traverse haute, brisés; lames disloquées; au chassis tabatière, un verre demi-double brisé.

III.- DEUXIÈME ÉTAGE

Dégagement

Enduit au plâtre sur plafond, soufflé et fortement crevassé, ainsi que sur les murs et cloisons.

Plancher et plinthes, en bon état.

Les trois portes y sont à ajuster; à celle sur chambre 6, il manque le bouton double en cuivre, et à celle sur le grenier 7, la serrure ne fonctionne pas.

Chambre 5

Plancher et plinthes, en bon état.

Le plafond au plâtre est complètement démolie.

L'enduit au plâtre sur murs est démolie sur environ la moitié de leur surface; la cloison sur chambre 6 est soufflée.

A la croisée, six verres demi-doubles brisés.

Chambre 6

Plancher et plinthes, en bon état.

Le plafond est dans le même état que celui de la chambre 5.

L'enduit au plâtre sur murs et cloisons est fissuré la cloison sur grenier est soufflée.

A la croisée à deux vantaux, six verres demi-doubles brisés, et un volet à deux vantaux soufflé.

Grenier 7

Plancher en bon état; n'y existent ni plinthes, ni calfeutrements. Le remplissage en maçonnerie sur l'encauvement entre chevrons est démolie sur la moitié de la longueur de la façade postérieure.

Aux deux croisées à deux vantaux, en chêne, 34 m/m, l'une est complètement détruite, et à la deuxième, la crémone ne fonctionne pas, et trois verres cathédrale y sont brisés.

IV.- CHARPENTE ET COUVERTURE

La charpente a été soufflée, de nombreux chevrons sont décloués.

La couverture en tuiles (22 au M.m.c.) est détruite Les chéneaux ont été soufflés, ainsi que les avancées de toiture, avec leurs revêtement et planches de

rives; la zinguerie est détériorée.

V.- GÉNÉRALITES

Par suite d'infiltations d'eaux pluviales, les peintures et les papiers de tenture sont détériorés.

L'installation de l'éclairage électrique est fortement endommagée.

Le calfeutrement des portes et croisées est à réparer.

VI.- EXTÉRIEUR

Le trottoir longeant la façade principale, en carreaux grès cérame mameonnés, est déformé.

L'acqueduc en maçonnerie sur le fossé longeant la rue de Bucquoy est disloqué.

Le portillon placé dans la clôture sur rue est disloqué; sa serrure ne fonctionne plus.

Dans le jardin, un bassin en maçonnerie et enduit au ciment est disloqué, le jet d'eau démolî.

La canalisation principale, en fonte, de distribution d'eau est détruite.

Une tonnelle, ossature métallique, de 3 m.50 x 2, est détruite.

VII.- DÉPENDANCES DANS LA COUR

Une petite construction en bois, avec couverture en tôles ondulées, servant de bûcher, trou au charbon, clapier et poulailler, est complètement détruite, de même qu'une volière qui était fermée sur trois côtés, et sur le dessus par du grillage galvanisé.

Dans le fond du jardin, une remise en maçonnerie est crevassée, sa couverture en tôles ondulées est détruite; à ses deux chassis d'éclairage, les quatre verres demi-doublés brisés.

Les clôtures du jardin, en traverses de chemin de fer avec couvre-joints, sont démolies sur les trois-quarts de leur longueur.

Entre le jardin d'agrément, et le jardin potager, la clôture en panneaux de ciment ajourée est disloquée, cette clôture étant elle-même détruite sur une longueur de dix mètres.

Et de ces constatations, j'ai rédigé le présent que j'ai clôturé le trois Avril neuf cent quarante cinq ./.

Mauriaucourt

L. MAURIAUCOURT
CAPACITAIRE EN DROIT
HUSSIER, AUDIENNEUR
ARRAS *Mauriaucourt*